



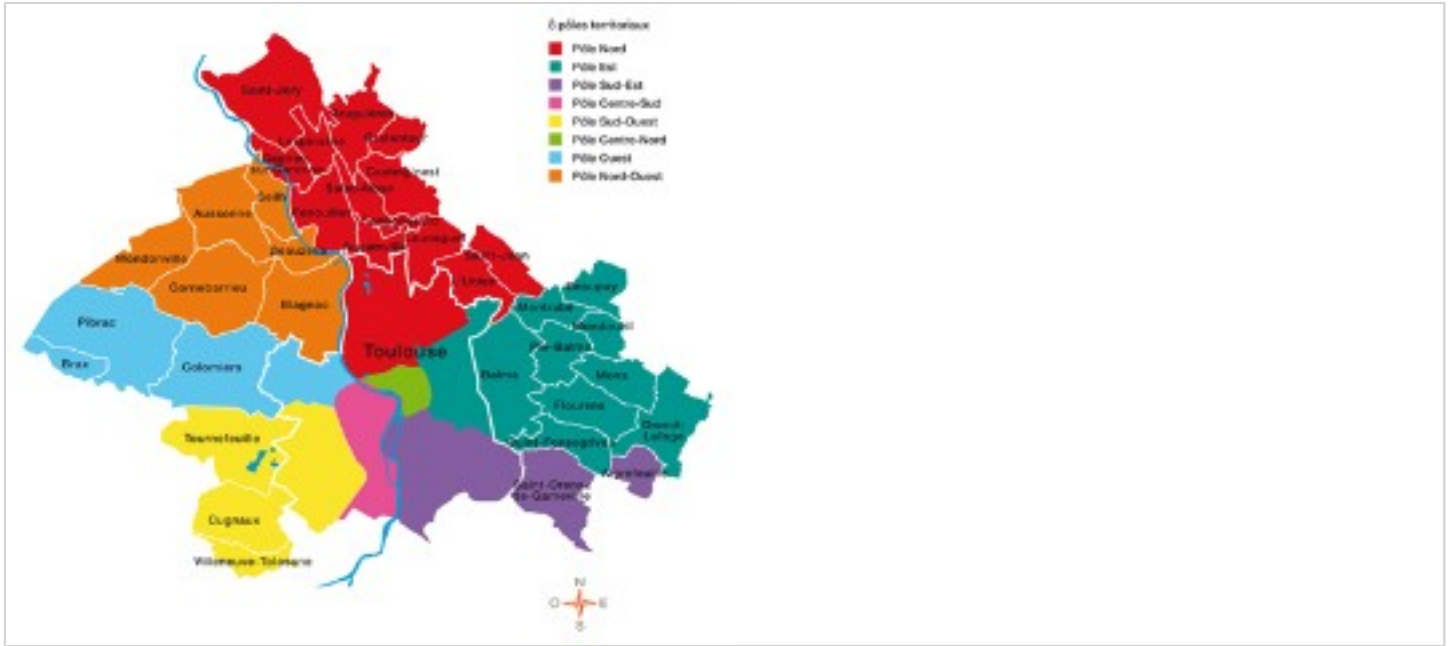
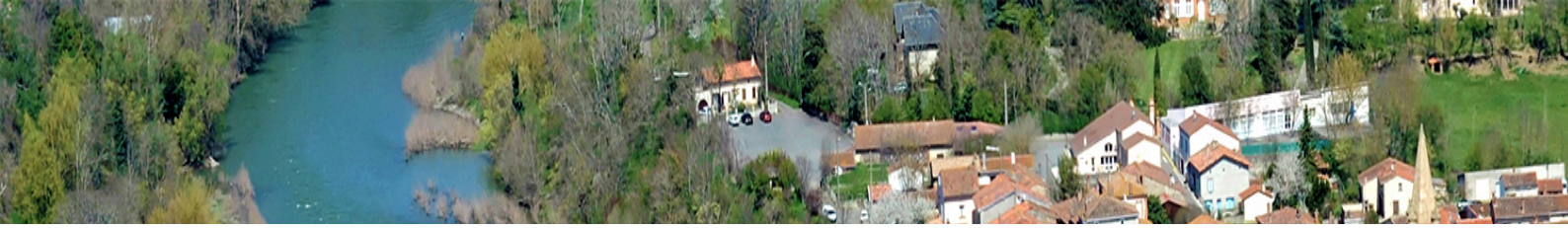
Toulouse Métropole

LE GRAND TOULOUSE

Commune de l'aire urbaine de Toulouse située dans son pôle urbain en banlieue Nord de Toulouse, Fonbeauzard est avec ses 132 hectares la troisième plus petite commune de la Haute-Garonne en superficie. Elle est enclavée entre les RD 4, RD 15 et RD 59 et n'a pas pu bénéficier, comme ses voisines, d'un développement économique et démographique important. L'entrée dans la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse a permis sans doute l'homogénéisation avec les autres communes du secteur. La communauté urbaine du Grand Toulouse compte donc aujourd'hui 37 communes avec 123 conseillers communautaires et dépasse les 700 000 habitants la propulsant au 4ème rang des communautés urbaines derrière Lyon, Lille, Marseille et devant Bordeaux.

Le bureau est constitué de 30 vice-présidents et de 35 autres membres, présidé par Pierre Cohen. On trouve 11 commissions de compétences, au sein desquelles les délégués exercent leurs missions et 8 pôles territoriaux, interlocuteurs de proximité, permettant de faire le lien entre la communauté urbaine, les communes et les habitants.

Les 8 pôles territoriaux :



<http://www.toulouse-metropole.fr/collectivite/communes>

Toulouse Métropole (37 communes réparties en 8 pôles)

Pôle centre	
Toulouse	
Pôle Nord (13)	Pôle Est (9)
Saint-Jory	Balma
Bruguières	Quint-Fonsegrives
Lespinasse	Flourens
Gagnac-sur-Garonne	Drémil-Lafage
Gratentour	Mons
Castelginest	Mondouzil
Saint-Alban	Pin-Balma
Fenouillet	Beaupuy
Fonbeauzard	Montrabé
Aucamville	Pôle Sud-Est (2)



Launaguet	Saint-Orens-Gameville
L'Union	Aigrefeuille
Saint-Jean	Pôle Sud-Ouest (3)
Pôle Nord-Ouest (6)	Tournefeuille
Aussonne	Cugnaux
Seilh	Villeneuve-Tolosane
Beauzelle	Pôle Ouest (3)
Cornebarrieu	Colomiers
Mondonville	Pibrac
Blagnac	Brax

Historique du district du Grand Toulouse à aujourd'hui

En 1992, 13 communes se fédèrent pour former le **District du Grand Toulouse**. Il s'agit de Balma, Beauzelle, Blagnac, Castelginest, Colomiers, Cornebarrieu, Cugnaux, L'Union, Mondonville, Quint-Fonsegrives, Saint-Orens de Gameville, Toulouse et Tournefeuille. Ses compétences concernent le développement économique, l'habitat, l'environnement et la sécurité incendie. En 1993, Pibrac et Villeneuve-Tolosane rejoignent le District.

La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse a vu le jour le 1er janvier 2001, composée de 25 communes représentant un total de 600 000 habitants.

Elle a plusieurs objectifs à atteindre dans le cadre du nouvel espace européen : d'un point de vue du développement économique, de la protection de l'environnement, de la politique du logement et de l'aménagement du territoire communautaire.

Les délégués sont issus et désignés par les conseils municipaux des communes membres du Grand Toulouse. Ils forment le Conseil de Communauté qui élit le Président et le Bureau. Les délégués exercent leur fonction dans huit commissions : Assainissement, Voirie, Transport, Habitat et Politique de la ville, Environnement et Cadre de Vie, Zones de loisirs, Prospective et Développement Économique, Aménagement urbain et Développement Aéro et Spatial.

En 2001, c'est donc la création de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse qui s'élargit à 21 communes (se rajoutent aux communes qui composaient le District Aucamville, Aussonne, Brax, Fenouillet, Saint-Alban et Seilh); puis à 25 en 2003 (Fonbeauzard, Gagnac-sur-Garonne, Launaguet, Pin-Balma).



La liste des compétences s'étoffe également. Développement des ZAE (zone d'activité économique), les transports, l'assainissement l'aménagement urbain, les bases de loisirs et les voiries communautaires sont désormais sous la responsabilité de la nouvelle intercommunalité.

Le 11 avril 2008, le maire de Toulouse Pierre Cohen a succédé à la présidence à Philippe Douste-Blazy.



La communauté urbaine du Grand Toulouse a été créée par arrêté préfectoral le 24 décembre 2008. Elle résulte de la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse. Le Grand Toulouse s'est engagé dans un processus d'élargissement de ses compétences ; le 7 juillet 2008, le Conseil de communauté du Grand Toulouse a voté une délibération élargissant l'intérêt communautaire pour les compétences « développement économique », « équilibre social de l'habitat » et « politique de la ville ». Un premier pas vers la transformation de notre « communauté d'agglomération » en « communauté urbaine ».

C'est la 15ème communauté urbaine créée en France qui en compte aujourd'hui 16. Elle se compose de 25 communes et regroupe une population de 661 535 habitants, soit plus de la moitié de la population du département de la Haute-Garonne.

La communauté urbaine est la structure de coopération intercommunale la plus adaptée aux enjeux d'organisation et de développement des grandes agglomérations, et plus particulièrement l'agglomération toulousaine. L'importance des compétences (développement et aménagement économique, logement, équipements, transports urbains, eau, assainissement, gestion des déchets, ...) qui lui sont transférées par les communes, leur cohérence et leur caractère stratégique permettent d'agir plus efficacement sur un territoire plus intégré.

Cette nouvelle structure permettra ainsi une meilleure efficacité de l'action publique locale grâce à une meilleure organisation de l'agglomération au service d'un aménagement et d'un développement maîtrisé de son territoire, par la mise en œuvre de politiques majeures telles que le logement social, la maîtrise de l'urbanisation, le développement économique, les transports collectifs ...

En janvier 2009, le Grand Toulouse devient une communauté urbaine.

Elle a encore gagné de nouvelles compétences comme la distribution d'eau potable, la valorisation des ordures ménagères, l'urbanisme et l'intégralité des voiries.

De plus la communauté urbaine s'ouvre au public. Pour cela elle a mis en place des pôles de proximité qui lui permettent d'instaurer un contact direct avec les habitants.



Les communes membres de la communauté urbaine sont : AUCAMVILLE, AUSSONNE, BALMA, BEAUZELLE, BLAGNAC, BRAX, CASTELGINEST, COLOMIERS, CORNEBARRIEU, CUGNAUX, FENOUILLET, FONBEAUZARD, GAGNAC/GARONNE, LAUNAGUET, L'UNION, MONDONVILLE, PIBRAC, PIN-BALMA, QUINT-FONSEGRIVES , SAINT-ALBAN, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE , SEILH, TOULOUSE, TOURNEFEUILLE et VILLENEUVE-TOLOSANE.

La communauté urbaine est administrée par un conseil de communauté composé de 97 délégués représentant les communes membres.

Lors de l'évaluation des charges transférées relatives aux nouvelles compétences, il a été constaté qu'il était particulièrement difficile de rendre homogène et équitable, une prise en compte des coûts de ces compétences dans la retenue sur l'attribution de compensation des communes.

Pour financer tout ou partie des compétences transférées, dans un souci de plus grande solidarité, il a été envisagé de recourir au partage du produit fiscal de la taxe d'habitation et des taxes foncières entre le Grand Toulouse et les communes membres.

A compter du 1er janvier 2009, la CU perçoit donc la taxe d'habitation et les taxes foncières, au travers la mise en place d'une fiscalité partagée.

La fiscalité partagée :

Pour Fonbeauzard : avant le passage en Communauté Urbaine

Taxes locales	Taux de la communauté d'agglomération	Taux de la commune
Taxe d'habitation	Néant	13.20 %

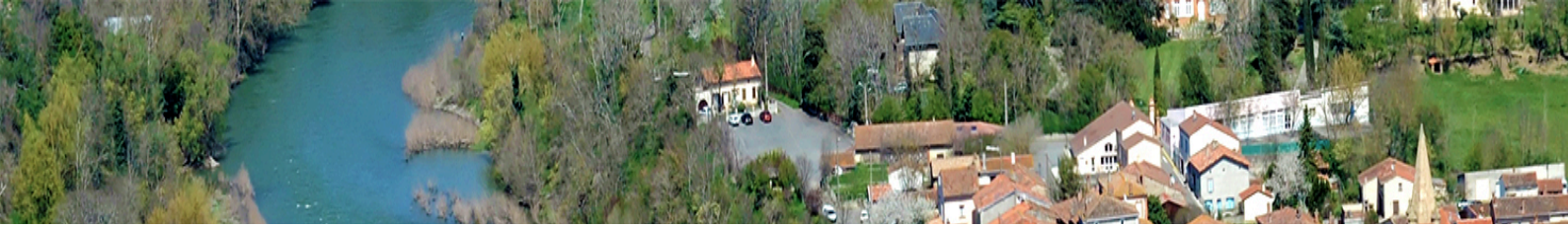


Taxe foncière sur le bâti	Néant	17.17 %
Taxe foncière sur le non bâti	Néant	159.09 %
Taxe professionnelle	20.4 %	0.00 %

Pour Fonbeuzard : à la création de la Communauté Urbaine (au 1er janvier 2009)

Taxes locales	Taux de la Communauté Urbaine	Taux de la commune	Consolidation en fiscalité mixte
Taxe d'habitation	4.02%	9.18 %	13.2 %
Taxe foncière sur le bâti	5.18%	11.99 %	17.17 %
Taxe foncière sur le non bâti	24.14 %	110.64 %	134.78 %
Taxe professionnelle	20.04 %	0.00 %	20.04 %

Depuis le 01/01/2011, douze communes supplémentaires sont intégrées : Aigrefeuille, Beaupuy, Bruguières, Drémil-Lafage, Flourens, Gratentour, Lespinasse, Mondouzil, Mons, Montrabé, Saint-Jean, Saint-Jory.



En 2012, la communauté urbaine devient, communauté urbaine Toulouse Métropole : Un changement d'appellation avec élargissement des compétences et du territoire qui traduit la mise en œuvre d'un réel projet métropolitain futur.

En devenant une Communauté Urbaine, le Grand Toulouse a acquis de nouvelles compétences. La distribution d'eau potable, le ramassage des ordures ménagères, la gestion des déchets, les travaux de voirie, la propreté et les plans locaux d'urbanisme qui relevaient auparavant des compétences municipales passent désormais sous la responsabilité du Grand Toulouse.

Le Grand Toulouse rejoint ainsi le groupe des 16 plus grandes intercommunalités de France, passage indispensable pour en faire une métropole européenne qui compte et assurer la pérennité de son territoire. Pour ses 670 000 habitants, c'est avant tout l'espoir d'un développement harmonieux du territoire, la garantie d'une organisation cohérente des services à la population, l'assurance de voir se construire un véritable projet commun de développement économique et urbain, enfin l'outil incontournable pour faire de notre agglomération un pôle européen performant.

Le logo de la nouvelle structure Toulouse Métropole, inspiré de l'anneau de MÔBIUS, (qui a la particularité de n'avoir qu'un seul côté et qu'une seule face) exprime d'abord l'union et la solidarité entre les villes du territoire.

Pour en savoir plus :

Le Grand Toulouse

1 place de la Légion d'Honneur

31505 Toulouse Cedex 5

Tél : 05 34 41 59 00

fax : 05 34 41 59 01

www.grandtoulouse.org